

férence à l'égard des facteurs qui créent les situations criminogènes et tant que les honnêtes gens récidiveront dans leur acharnement contre les délinquants, les problèmes du crime et de la récidive constitueront une condamnation de notre civilisation.

Essayons de tarir d'abord les sources d'où coulent les facteurs structurant la désorganisation de la personnalité. Changeons ensuite notre comportement à l'égard des

délinquants et ils ne tarderont pas à changer le leur. Accordons à l'homme qui a sombré notre confiance afin qu'il puisse se redresser.

Il n'est pas rare que le récidiviste soit la victime de la prédiction créatrice: « Quand les hommes considèrent certaines situations comme réelles, elles sont réelles dans leurs conséquences. »<sup>1</sup>

<sup>1</sup> W. I. THOMAS.

---

---

## PSYCHOLOGIE DES PROFONDEURS TESTS DE PERSONNALITÉ ET CRIMINOLOGIE

par Armand MERGEN

*Professeur de criminologie à l'Université de Mayence*

### I.

L'étude de la personnalité du délinquant doit être aussi complète et exhaustive que possible. Ceci ne veut pas dire que l'examen bio-criminologique utilisera dans tous les cas toutes les méthodes biologiques, anthropologiques, sociologiques, psychopathologiques et médicales connues. Au contraire, le choix judicieux des méthodes sera adapté au cas précis qu'on examine, et à la question qui demande une réponse.

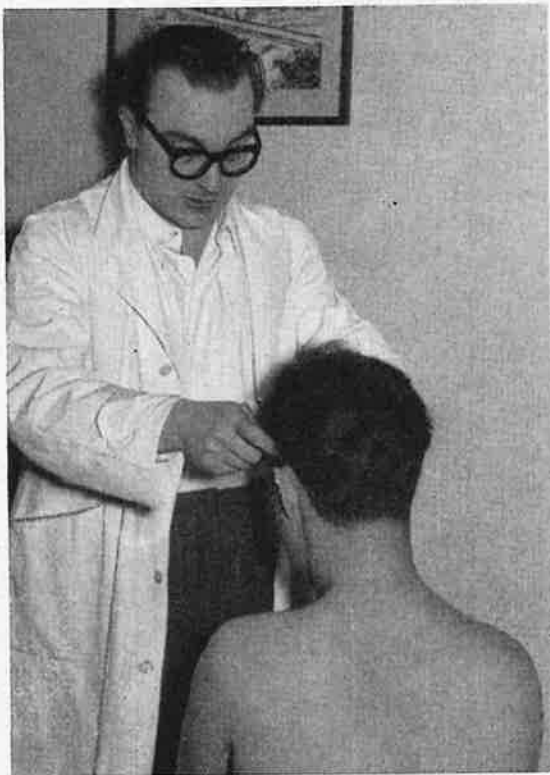
C'est donc un double critère qui détermine la sélection des méthodes d'investigation:

1. L'individualité du délinquant à examiner et

2. La question spéciale posée à l'expert par le juge d'instruction, le tribunal, les organes chargés de l'exécution des peines ou les centres de resocialisation et de défense sociale.

Par suite de l'évolution du droit pénal vers une conception de défense sociale, le rôle de

l'expert criminologique en matière de psychopathologie et biologie criminelle est devenu à la fois très ample et nuancé. Le juge ne sera plus satisfait d'entendre que le délinquant souffre d'une psychose, d'une psychopathie ou d'une névrose, mais il voudra que l'expert lui expose tout le système complexe et dynamique qui a mené l'homme à commettre son délit. Il voudra en connaître la cause. Et il voudra connaître l'homme délinquant. Car tous les actes de l'homme constituent une extériorisation d'une entité biopsychologique. L'acte délictuel, étant par lui-même anormal et qualifié comme tel non seulement par la société, mais le plus souvent par son auteur lui-même (à moins qu'il ne soit atteint d'une psychose), a une valeur symptomatologique, permettant déjà d'aborder ce que j'ai appelé le premier examen d'orientation. (Cf. « L'examen médico-psychologique et social des délinquants », dans *Bulletin de l'administration des prisons*, n° 9, 1952, Bruxelles.)



Pendant l'examen anthropologique. Mensurations du crâne.

Cet examen d'orientation, qui sera sommaire, aura, entre autres, le but de sélectionner les méthodes à appliquer lors de l'examen approfondi. Ainsi, par exemple, lorsqu'on constate chez un incendiaire, de typologie athlétique, à la psychomotilité visceuse, des absences, on fera faire un électro-encéphalogramme et on emploiera les méthodes appropriées pour déceler une affection épileptique, épileptoïde ou *apparentée* de nature paroxysmale. Ou encore: si l'acte délictuel dénote un manque de réflexion, et que le délinquant se révèle au premier contact peu communicatif, assez torpide, on fera un examen complet de ses facultés intellectuelles. Chaque fois que l'acte commis semble incompréhensible, irrationnel, en opposition apparente avec la personnalité de son auteur, on aura recours aux

méthodes de la psychologie des profondeurs, si l'examen clinique ne révèle pas de syndromes psychotiques massifs. L'examen d'orientation montre une voie et donne des indications pour l'examen approfondi qui suit. Il n'est pas concluant mais seulement indicatif. Il contient un élément subjectif important et c'est lors de cet examen d'orientation que l'examineur aura utilement recours à son expérience et à son intuition. Mais c'est uniquement l'examen approfondi qui, par les résultats objectifs qu'il révèle, sera concluant pour poser le diagnostic et expliquer la criminogénèse.

## II.

Nous essayerons, dans ce qui va suivre, de sélectionner les méthodes modernes d'investigation en partant des questions spéciales pouvant être posées à l'expert et en examinant particulièrement quelle sera la valeur des tests mentaux dits de personnalité.

Le droit pénal classique trouve sa raison dans le droit de punir et élucide uniquement la question de la culpabilité et de l'imputabilité. La réponse à ces questions résulte de l'état psycho-physiologique dans lequel se trouvait le délinquant au moment de la commission de l'acte défendu par la loi pénale. L'expert se voit des fois placé devant un problème complexe, de nature juridico-philosophique, qui est celui de la responsabilité pénale. Quoique la réponse à cette question soit du ressort du juge, celui-ci ne se gêne pas de la poser à l'expert, et met ainsi le fardeau de la responsabilité du jugement sur les épaules de l'expert. Ceci est inadmissible puisque, du point de vue des sciences naturelles, il est et il sera toujours impossible de trouver une réponse à cette question philosophique. (En ce sens également Kurt Schneider: *Die Beurteilung der zurechnungsfähigkeit*, 1948.)

L'expert aura uniquement comme mission de décrire l'état psycho-physique du délinquant, de relever les symptômes pathologiques qu'il aura trouvés et de poser le diagnostic. Il aura fourni au juge toutes les données pour lui permettre de rendre jugement conformément à la loi et de décider de la culpabilité.

L'ancienne école psychiatrique croit qu'avec le diagnostic, elle a parfaitement aidé la justice. Le professeur allemand Gruhle, de Bonn, écrit dans *Gegenwartsfragen der Kriminalbiologie* (p. 84 - Enke, 1953) que dans sa carrière d'expert judiciaire il n'a jamais eu de difficultés avec la question de la responsabilité pénale. Gruhle, partisan de l'école psychiatrique vétuste, déclare irresponsable le sujet chez lequel il a trouvé une psychose « organique » telle la schizophrénie. Seulement Gruhle néglige de nous dire quel est le processus « organique » se trouvant à la base de la schizophrénie. Et il semble ignorer qu'en cette matière la terminologie et la symptomatologie sont loin d'être affirmées.

De nos jours, on ne peut plus dire simplement « non » à la psychologie des profondeurs. Ce serait très simple. Ce serait même infantile.

Tout comme Bumke, lorsqu'il lançait son pamphlet contre la psychanalyse, le faisait sans connaissance de cause, il semble que Gruhle s'attaque à la psychologie des profondeurs en biologie criminelle, sans en avoir étudié à fond les bases scientifiques.

Dans ce stade du code pénal les tests mentaux peuvent être d'une certaine utilité, mais ils ne sont pas indispensables. Le clinicien, placé devant la seule question de la responsabilité pénale, arrivera sans l'aide de tests à poser le diagnostic. Il est vrai que les tests peuvent faciliter la tâche en montrant une voie vers un diagnostic.

Ceci peut avoir une certaine valeur dans les diagnostics différentiels à poser comme,

par exemple: psychose-psychopathie — névrose ou encore dans la spécification de la psychose, que des syndromes massifs psychotiques (hallucinations, obsessions, etc.) aient été constatés ou non. En effet, de tels syndromes peuvent être communs à diverses psychoses (par exemple: la schizophrénie et la psychose maniaco-dépressive, etc.). Les tests aideront souvent à déceler une psychose latente ou en état prodromal.

Mais le juge pénal moderne ne se bornera pas à poser la question de la responsabilité pénale. Il voudra connaître la personnalité du délinquant, connaître la criminogénèse, savoir quels ont été les motifs et causes profondes du délit, se faire une idée sur la témébilite du délinquant, réfléchir sur les mesures pénologiques à appliquer, être éclairci sur le pronostic social, etc. Pour pouvoir répondre à ces questions, l'expert en biocriminologie trouvera une aide précieuse, sinon indispensable, dans les tests dits de projection. Ces tests sont inspirés par la psychologie des profondeurs et leur interprétation permet des conclusions qui se rapportent à la structure intime de la personnalité. A ce sujet, nous renvoyons à l'article G. de Beaumont: « Justice et psychotechnique », publié dans cette revue (1952, n° 4, p. 322).

L'interprétation de ces tests n'est pas rigide, mais doit s'adapter au cas examiné.

Le sujet aura été examiné selon d'autres méthodes, et on aura déjà une certaine impression, voire même un diagnostic possible ou probable avant l'examen aux tests. En tout cas l'examen anthropologique aura été fait, car nous savons que la constitution physique, la morphologie, a ses corrélations dans le psychique. Nous n'exagérons pas les mensurations anthropologiques, mais il est recommandé de prendre les indices principaux, afin d'établir la typologie constitutionnelle. L'intérêt de cet examen anthropologique ne

réside pas seulement dans la possibilité d'établir des relations entre morphologique et tempérament (selon Kretschmer, par exemple), mais encore permet-il de trouver des disfonctions endocriniennes, etc. (cf. Kohler et Tardieu: « Aperçus sur la morpho-psychologie des adolescents prédélinquants et délinquants », dans cette revue, 1951, n° 3, p. 223).

Nous n'insisterons pas sur les théories qui tendent à expliquer l'aspect du corps humain (sa mimique et gestique, sa structure, etc.) en disant qu'il reflète l'âme. Dans cette voie, les efforts de Klages et de sa science de l'expression (*Wissenschaft vom Ausdruck*) nous semblent des plus intéressants, puisqu'ils sont à la base de la graphologie scientifique.

Quoique certains auteurs prétendent pouvoir expliquer la personnalité et poser le diagnostic psychologique ou psychopathologique sur la base unique d'un test, nous pensons que le test de personnalité (ou de projection) n'est qu'une méthode applicable conjointement à l'examen clinique psychopathologique. Aussi les résultats de l'examen clinique ouvrent-ils des voies et possibilités nouvelles pour arriver à l'explication de l'acte posé par l'homme et pour pousser jusqu'au fond de la pathogenèse, respectivement criminogénèse. Nous devons en effet savoir que le délit découle d'une personne humaine, qu'il en est une manifestation et qu'il y est inséparablement lié.

De ce fait les méthodes de la psychologie des profondeurs, encore diverses, ne remplacent pas la clinique classique. Mais elles l'enrichissent. Là où la clinique classique est arrivée au terme, où elle n'avance plus, la psychologie des profondeurs continue et permet de prolonger les investigations jusqu'à la base causale. Ainsi, clinique classique et psychologie des profondeurs ne s'excluent-elles pas, mais au contraire ces deux méthodes sont réciproquement et nécessairement complémentaires.

Les méthodes des tests mentaux dits de personnalité doivent être utilisées avec circonspection et sage prudence. Les tests ne constituent pas la clef d'or, permettant d'accéder à l'aide de calculs ou de formules, aux mystères des profondeurs psychiques. Malheureusement, des profanes peuvent avoir cette conception naïve et dangereuse des tests de profondeur. Le fait que des gens non formés en psychiatrie, en psychologie analytique et en psychopathologie, se servent de ces tests, par curiosité ou même à titre semi-professionnels (chefs scouts, associations de jeunes gens, instituteurs, etc.) me semble être une des causes principales de la méfiance que certains auteurs sérieux et dignes de confiance ont à l'égard des tests de personnalité. Leur publication dans les journaux illustrés périodiques qui n'ont aucun caractère scientifique, ou dans un genre de presse avide de sensations et de mystère, ont causé un tort immense à la méthode des tests de profondeur. Les tests ne sont pas une curiosité propre à être divulguée, mais ils constituent, dans leur ensemble, un instrument utile et nécessaire entre les mains de l'examineur qualifié.

### III.

Je n'ai pas l'intention d'exposer ici les détails de la technique des tests de profondeur ou d'en discuter la valeur ou les bases scientifiques. Toutefois, je tâcherai de montrer l'utilité de quelques-uns d'entr'eux en matière bio-criminologique. Dans ce bref exposé, je ne saurai que donner un aperçu très sommaire et n'indiquer que des idées et conceptions générales.

Les tests de personnalité sont presque tous basés sur le phénomène psychique de la projection. Ce qui veut dire que le sujet se projette lui-même dans le test. Ceci devient palpable dans le « thematic apperception test » (T.A.T.) de Murray comme nous l'allons voir.

Chaque test étant plus sensible pour une certaine région du psychisme, on sélectionnera le test pour le cas spécial qu'on veut examiner. L'examen clinique, par exemple, aura mené sur une certaine voie. Plusieurs modes de pathogénèse sont possibles. Ou bien la structure pulsionnelle est obscure, ou le diagnostic non assuré, ou l'affectivité équivoque, etc. On choisira alors le test approprié pour avancer dans la connaissance de la personnalité.

Les tests principaux employés couramment sont: le psychodiagnostic de Rorschach, le test des pulsions de Szondi, le « thematic apperception test » de Murray, le test sceno de v. Staabs, le test de Wartegg, le test de l'arbre de Koch, le test des pyramides chromatiques de Pfister, le test des couleurs de Lüscher (cf. G. de Beaumont et H. Donard: « Comment connaître la personnalité humaine », cette revue, 1951, n° 4, p. 279).

C'est avec intention que nous ne parlons pas ici des tests d'intelligence comme, par exemple, le Wechsler-Bellevue, puisque ces tests « mesurent » les facultés intellectuelles sans décrire des aspects particuliers de la personnalité. Mais nous reconnaissons la

valeur relative de ces tests, en particulier du Wechsler-Bellevue, pour le diagnostic de troubles et maladies mentales autres que les oligophrénies.

Le Rorschach met le sujet devant dix planches sur lesquelles se trouvent des taches d'encre. Les taches sont soit noires, soit nuancées vers le gris, soit multicolores. Le sujet doit interpréter ces planches, dire ce qu'il voit, ce qu'il pense que ces taches représentent, à quoi elles ressemblent, etc.

Szondi a composé un test de projection sur une base différente, en ce sens qu'ici, le sujet n'interprète pas, mais se borne à choisir. Six séries de photos, représentant des malades atteints (selon la psychologie de Szondi) d'homosexualité ou de sadisme (h, s), d'épilepsie ou d'hystérie (e, hy), de paranoïa ou de catatonie (p, k), de manie ou de dépression (m, d), sont présentées au sujet, qui choisit dans chaque série les deux personnages les plus sympathiques et les deux personnages qui lui sont le plus antipathiques. Szondi a divisé dans sa psychopathologie l'ensemble de la sphère pulsionnelle (Triebstruktur) en quatre secteurs qui sont représentés dans son test



Quelques photos des séries du test des pulsions de Szondi.  
Le test complet comprend six séries de huit photos chacune.

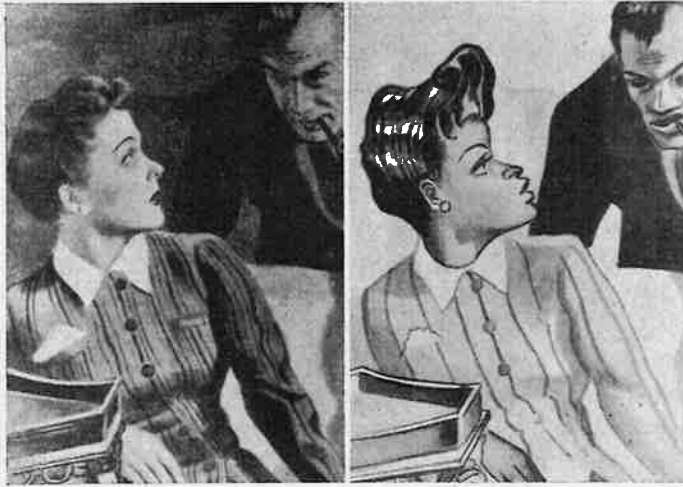


Planche du T. A. T. de Murray, avec à droite la même planche de la Thompson modification.

par deux représentants aux pulsions opposées dans le même secteur. Ainsi le secteur de la sexualité, par exemple, comprend le besoin affectif (h) et le besoin agressif (s).

Après que ce test ait été répété au moins dix fois, et que les résultats aient été inscrits dans un diagramme des pulsions, la structure pulsionnelle est établie (*cf.* Walder: « Le test de Szondi », dans cette revue, 1950, n° 3, p. 207).

Le « thematic apperception test » de Murray est le test de projection par excellence. En deux séances on montre au sujet vingt planches sur lesquelles un thème, inspiré partiellement de la psychologie analytique, est représenté. Par exemple, un thème évoquant la relation entre mère et fils, femme et mari, l'agression, etc. Le sujet doit raconter une histoire fantaisiste sur la base de chaque planche et, en ce faisant, il projette sa personnalité. Comme le sujet est mené à décrire une action, et que certaines planches montrent des personnages, l'identification est facilitée, voire même provoquée.

Gerhilde v. Staabs a imaginé un test dans lequel le sujet est amené à construire une

scène avec un matériel de personnages et d'objets, sélectionnés selon le symbolisme de la psychologie analytique. Ce test est apparenté au test du village. Il n'est pas seulement applicable aux enfants, mais rend des services également dans l'examen des adultes. Ce test est encore basé sur les mécanismes psychiques de l'identification et de la projection.

Le test de Wartegg et le test de l'arbre de Koch sont des tests dits « crayon-papier ». Le sujet fait dans le premier huit dessins en partant de quelques traits ou points donnés; dans le deuxième,

il lui est simplement demandé de dessiner un arbre.

Les tests de Pfister et de Lüscher se servent des couleurs comme moyen de diagnostic. Tandis que Lüscher se base exclusivement sur la psychologie des couleurs, Pfister les combine avec la forme et la structure. Dans le Pfister, le sujet doit construire, en se servant de plaquettes colorées, trois pyramides. Ainsi les valeurs psychologiques des couleurs sont intimement liées aux valeurs structurales. Le sujet peut, par exemple, ne pas sentir les trois dimensions de la pyramide, il a le choix entre des pyramides multicolores ou monochromatiques, structurées, déchirées, équilibrées, en escalier, etc.

Ces tests ne sont pas comparables aux tests psychotechniques, qui mesurent des facultés. Toutefois, il existe des tests psychotechniques qui permettent une interprétation dans le sens de la personnalité. Citons, par exemple, le test de mémoire visuelle, les labyrinthes de Chapuis, etc.

Les tests dits de personnalité sont tous des tests de projection. Tous sont inspirés de la psychologie analytique. On peut les



considérer sous différents aspects comme, par exemple, celui du contenu ou sous celui du mode d'examen appliqué.

Sous l'aspect du contenu, le Rorschach, le test des pyramides chromatiques de Pfister, le test des couleurs de Lüscher, et le test de l'arbre de Koch ont un point commun : ils ne présentent pas de personnages. Le Pfister et le Lüscher utilisent la valeur diagnostique des couleurs. Mais il faut relever que Rorschach n'a pas négligé les couleurs. Les trois dernières tables sont multichromatiques, et la deuxième et la troisième présentent des taches rouges.

Rorschach se rapproche ici de Pfister, car, comme lui, il associe la couleur à la forme. Il connaît les chocs chromatiques, les réponses couleur-forme, forme-couleur, etc. Le Lüscher ne se base que sur la valeur affective des couleurs. Le sujet, comme au Szondi, choisit les couleurs qui lui sont sympathiques et celles qui lui sont antipathiques. Le Szondi n'utilise que des photos de personnage, tandis que le T.A.T. et le Sceno proposent des personnages agissant dans un milieu donné ou à créer. Le Sceno permet au sujet de se projeter dans une scène qu'il crée lui-même en utilisant le matériel standard à lui proposé.

Quant au mode d'application, nous trouvons des différences de principe assez conséquentes. Le Rorschach demande une interprétation de taches d'encre; le Sceno permet une construction; le test de l'arbre prescrit un dessin défini, le T.A.T. permet la projection dans une scène présentée. Le Szondi ne demande au sujet que de faire un choix sans commentaire. De ce fait, ce test occupe une place spéciale. Il existe une parenté certaine avec le test de Lüscher qui, lui également,



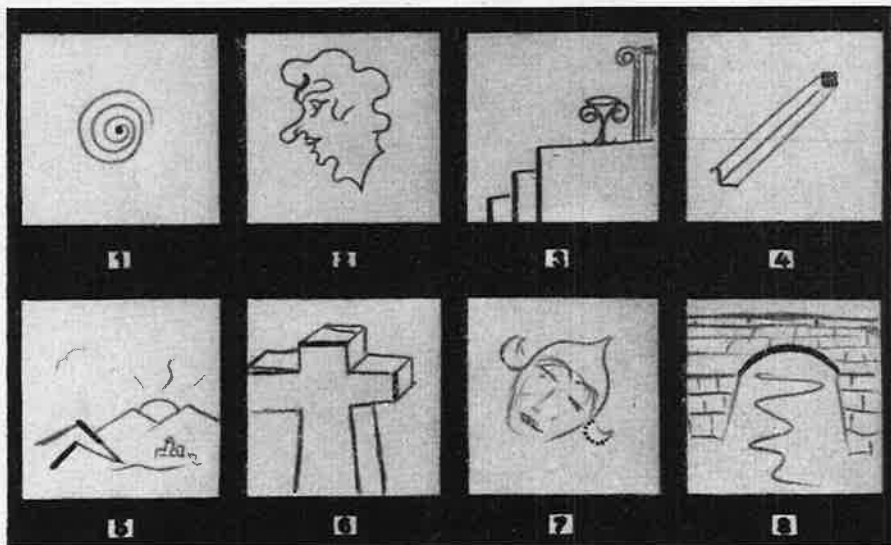
Planche du T. A. T. de Murray, avec à droite la même planche de la Thompson modification.

ne demande au sujet que de faire un choix dans les couleurs proposées.

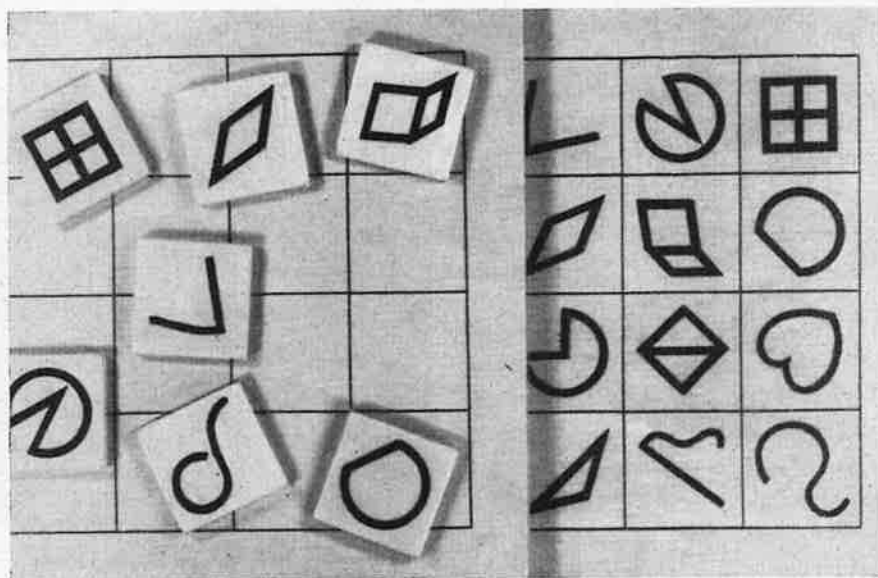
Il reste une étude comparative à faire sur d'autres éléments généraux, communs aux tests de personnalité. Ici, nous n'avons voulu que montrer la voie.



Un test scéno selon von Staabs. L'assistant prend la scène construite sur papier. Notons l'agressivité extrême de la scène (auto écrasant un enfant, à droite; crocodile avec enfant dans la gueule, à gauche; oie attaquant la servante, au milieu). La scène a été construite par un jeune délinquant. Il a choisi le matériel dans la boîte placée à côté de la scène.



Le test de Wartegg. Résultat obtenu avec un jeune homme de 25 ans.



Le test de mémoire visuelle. Il s'agit d'un test de performance (psychotechnique) qui donne néanmoins quelques informations sur le caractère. On montre pendant une minute la première planche couverte de signes. Puis on présente la deuxième planche, aux carreaux vierges, au sujet, qui doit, à l'aide des carrés mobiles, portant des signes, reconstruire la planche originale.



#### IV

La valeur du Rorschach en bio-criminologie n'est plus contestée. Ce test permet non seulement une analyse structurale de l'intelligence, mais il dévoile le tempérament, l'affectivité et indique des symptômes pathologiques différenciés et spécifiques. Le Szondi est centré sur l'étude des pulsions (Triebe). Il avance plus profondément dans les régions sub-respectivement inconscientes. Le Rorschach et le Szondi sont très souvent complémentaires en ce sens, que les résultats obtenus à l'aide de l'un des tests expliquent ceux obtenus à l'aide de l'autre. Le Rorschach montre et explique la symptomatologie phénoménologique, tandis que le Szondi donne les raisons profondes de l'état psychique trouvé. Il explique le « Sosein ». Ces deux tests sont donc très précieux en biologie criminelle, puisqu'ils aident à comprendre l'acte criminel en partant de la constitution et du dynamisme psychiques de l'auteur.

Le Pfister et le Lüscher s'adressent plus spécialement à l'affectivité et à ses troubles, qui deviennent palpables dans la névrose. Mais ces tests, ainsi que le test Sceno, et le T.A.T., sont très précieux pour rechercher les motifs et causes profondes, l'explication humaine de l'acte délictuel chez des auteurs dits « normaux ». Disons que le Rorschach et le Szondi servent surtout la pathologie criminelle et les autres tests la clinique bio-psycho-criminologique normale.

Le Sceno objectivise des tendances souvent inconscientes et refoulées, qui ont été, malgré l'auteur qui les ignore, à la base du crime ou du délit. Par exemple, les scènes construites qui montrent des accidents d'automobile, un personnage dans la gueule du crocodile, des scènes de rixe, etc. concrétisent l'agressivité qui s'épanche. Autres exemples: la construction d'enceintes, de barrières chez les inhibés,



Le test de Rorschach. Le sujet examine une planche. L'examinateur prend note des réponses et en établit les caractéristiques. Sur une feuille qui contient les dix planches de Rorschach, il note les emplacements correspondants aux réponses du sujet.

les animaux qui menacent de leur attaque chez les anxieux, la position du personnage avec lequel le sujet s'identifie dans un coin, seul, loin des autres et des parents chez les frustrés en affection, etc. Il m'est arrivé qu'un jeune délinquant ait construit pendant l'examen et sans y penser, son délit.

Ce fait, assez curieux, arrive souvent dans le T.A.T. Le sujet s'identifie avec un personnage et le fait agir. Il ne se rend pas

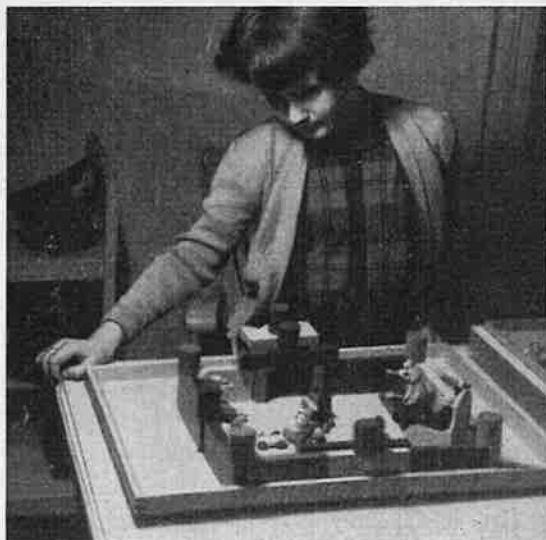


Le test des pyramides chromatiques de Pfister. Le sujet choisit les petits carrés colorés dans la boîte à sa gauche. Il est occupé à construire une pyramide bichromatique en escalier. L'assistante prend des notes sur le comportement du sujet et sur la suite et le mode du placement des petits carrés (les briques de la pyramide).



Planche du T.A.T. de Murray, avec en bas la Thomson modification.

compte, qu'à travers le personnage de son histoire, il se décrit lui-même. Il est vrai que l'examineur doit connaître à fond la psychologie analytique et le symbolisme pour arriver à une interprétation exacte du test. Thompson a établi une modification du test original de Murray. Il avait l'idée d'appliquer le test à des nègres et modifiait en conséquence les personnages originaux et blancs de Murray en nègres, avec leurs particularités (cheveux crépus, prognathie, etc.). Nous avons appliqué cette « Thompson modification » à des blancs et avons constaté que les délinquants arrivaient plus facilement à s'identifier aux personnages noirs qu'aux blancs. De même, les sujets primitifs, craintifs, honteux, anxieux, donnaient de meilleurs résultats avec la « Thompson modification » qu'avec le test original. Ceci nous semble procéder de causes



Sceno: « Scène familiale ». Renfermée, besoin d'affection.

diverses: tout se passe comme si le délinquant s'identifie plus aisément avec le primitif à la prognathie agressive du nègre, parce que ce type morphologique convient mieux à sa structure psychique. Chez l'homme anxieux, craintif ou honteux, c'est le mécanisme inverse qui joue. Ce sujet se projette avec plus d'aisance et de liberté dans un personnage qui lui est différent tout en étant homme. L'autodéfense est ainsi affaiblie par



Sceno: « L'enfant malade ». Besoin d'être au centre-affection, frustrée.

la cachotterie consistant dans la substitution de l'homme blanc à l'homme noir.

Chaque test de personnalité a sa valeur propre, puisqu'il a son objectif psychique propre. C'est la combinaison d'un choix judicieux de tests, établie sur la base de l'examen clinique classique, qui nous semble être indiquée en méthodologie bio-criminologique.

## V.

Le droit pénal classique, basé sur le droit de punir l'acte délictuel dans la personne de son auteur, sur l'idée de vengeance, d'expiation et de punition, saura se passer de la psychologie des profondeurs et des tests de personnalité. La question de la responsabilité pénale peut être parfaitement résolue avec les méthodes psychologiques et psychiatriques classiques.

Mais, du moment que le droit pénal évolue vers une science de l'homme et que l'auteur du délit devient sujet du procès, en ce sens, que l'explication de la criminogénèse, la thérapie pénologique, le reclassement et la reso-

cialisation prennent la place de l'ancienne idée de vengeance, alors la connaissance de la personnalité du délinquant devient indispensable. C'est en ce sens que doit être comprise mon affirmation que la défense sociale pratique ne saura exister sans les bases scientifiques fournies par la bio-criminologie. Celui qui se passe des méthodes des sciences naturelles, en pratique de défense sociale, chavirera dans le charlatanisme et tombera nécessairement dans l'arbitraire.

Mais il me tient à cœur d'insister encore sur le fait que les sciences de l'homme, et particulièrement la bio-criminologie (qui s'occupe de l'homme délinquant) sont encore très jeunes et en évolution continuelle. Rien n'est plus faux que de croire que nous saurions à l'aide des tests ou à l'aide de la psychologie des profondeurs, percer les mystères de l'âme humaine. L'âme humaine saura toujours garder le plus intime de ses secrets. Heureusement ! Nous ne saurons que nous rapprocher plus ou moins de la réalité et de la vérité humaine.

C'est ce que j'ai voulu montrer.

## BIBLIOGRAPHIE

### A. REVUES

1. *Revue internationale de Défense sociale* (Gênes-Paris).
2. *Revue de Droit pénal et de Criminologie* (Bruxelles).
3. *Revue internationale de Droit pénal* (Sirey, Paris).
4. *Revue de Science criminelle* (Sirey, Paris).
5. *Monatsschrift für Kriminologie* (Carl Heymanns Verlag Köln-Berlin).
6. *Zeitschrift für diagnostische Psychologie* (Hans Huber, Bern).
7. *Revue de Psychanalyse* (P.U.F., Paris).
8. *Annales de Médecine légale* (J.-B. Baillière, Paris).
9. *Psyché* (Paris).
10. *Psyche* (Ernst Klett, Stuttgart).
11. *Journal de Psychologie* (P.U.F., Paris).
12. *Archiv für Kriminologie* (Lübeck).
13. *Kriminalistik* (Heidelberg).
14. *Monatsschrift für Psychiatrie und Neurologie* (Karger, Basel-New York).

### B. OUVRAGES SPÉCIAUX

1. *Kriminalbiologische Gegenwartsfragen* (Enke, Stuttgart).
2. ARMAND MERGEN: *Methodik kriminalbiologischer Untersuchungen* (Enke, Stuttgart).
3. MEILI: *Psychologische Diagnostik* (Huber, Bern).
4. *Die Verlaufsanalyse in der psychologischen Diagnostik* (Huber, Bern).
5. *Le Diagnostic du caractère* (P.U.F., Paris).
6. WOODWORTH: *Psychologie expérimentale* (P.U.F., Paris).
7. CATTELL: *A guide to mental testing* (University of London Press Ltd.).
8. RAPAPORT: *Diagnostic psychological testing* (Year book publishers, Chicago).
9. H. RORSCHACH: *Psychodiagnostik* (Huber, Bern).
10. BOCHNER et HOLPERN: *L'application clinique du test de Rorschach* (P.U.F., Paris).
11. BOHM: *Rorschach Psychodiagnostik* (Huber, Bern).

- |   |   |
|---|---|
| <p>12. TARCSAY: <i>Psychodiagnostik</i> (Rascher, Zurich).</p> <p>13. ZULLIGER: <i>Der Behn-Rorschach Test</i> (Huber, Bern).</p> <p>14. E. STERN: <i>Experimentelle Persönlichkeitsanalyse nach dem Murray-Test</i> (Rascher, Zurich).</p> <p>15. LÜSCHER: <i>Psychologie der Farben</i> (Test Verlag, Basel).</p> <p>16. SZONDI: <i>Experimentelle Triebdiagnostik</i> (Huber, Bern).</p> | <p>17. SZONDI: <i>Triebpathologie</i> (Huber, Bern).</p> <p>18. SCHNEIDER: <i>Der Szondi-Versuch</i> (Huber, Bern).</p> <p>19. WALDER: <i>Triebstruktur und Kriminalität</i> (Huber, Bern).</p> <p>20. KOCH: <i>Der Baumtest</i> (Huber, Bern).</p> <p>21. G. v. STAABS: <i>Der Sceno Test</i> (Hirzel, Zurich).</p> <p>22. M. PFISTER: <i>Der Farbpyramidentest</i> (Huber, Bern).</p> <p>23. GRAPIN: <i>Anthropogenèse et criminalité</i> (Legrand, Paris).</p> |
|---|---|

## LA CONFRONTATION<sup>1</sup>

par le Prof. Enrico ALTAVILLA

*Traduction par Marie-Thérèse Béraud, agrégée d'italien,  
et Roger Béraud, magistrat, chargé de conférences à la Faculté de droit de l'Université d'Aix-Marseille*

### AVANT-PROPOS DES TRADUCTEURS

*A une époque où l'administration judiciaire paraît, en particulier en France, traverser une crise, il est inutile de souligner l'intérêt présenté par l'ouvrage remarquable de M. le professeur Altavilla, avocat, sur la psychologie judiciaire, science méconnue, dont l'étude contribuerait, comme l'affirme l'illustre Enrico Ferri dans la préface, aux progrès de la criminologie et de la justice pénale. L'on saura gré à la Revue internationale de Criminologie et de Police technique de publier, extrait de ce livre, un chapitre ayant trait à une question délicate entre toutes, celle de la confrontation.*

### I. ACTION DE PRÉSENCE

Après avoir étudié les principaux acteurs du procès pénal, il est opportun d'examiner l'influence réciproque qu'ils exercent l'un sur l'autre, en particulier au cours de cet important acte procédural qu'est la confrontation (art. 364 Code de procédure pénale)<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Extrait de la quatrième édition italienne de la *Psychologie judiciaire* (« Psicologia giudiziaria »).

<sup>2</sup> ALTAVILLA, « Il confronto » (Note di psicologia giudiziaria), *Rivista penale*, vol. LXIX, fasc. 5.

La présence d'un tiers influence fortement la mentalité de toute personne. Si nous nous essayons à marcher, à parler, à rire quand quelqu'un nous observe, nous nous apercevons que nos mouvements, le ton de notre voix, le timbre de notre rire ont quelque chose d'étudié, qui varie selon la personne qui nous observe; il n'est pas jusqu'à notre pensée et à son extériorisation verbale qui ne s'adaptent sans aucun effort aux différents individus qui nous écoutent, grâce à une influence qu'ils exercent sur notre personnalité psychique.

Et cette influence est plus grande quand nous devons narrer des faits et exprimer des opinions à celui qui connaît ces faits et a sur eux une opinion personnelle, car alors nous pouvons être inconsciemment portés à nous adapter à ce qu'il sait et pense.

C'est là la première cause qui enlève au témoin, devant le magistrat, la sérénité et l'indépendance nécessaires.

En outre, comme nous l'avons déjà observé, une déposition est d'une fidélité très différente selon qu'elle est spontanée ou qu'elle résulte d'un interrogatoire: si une déposition spontanée est souvent exacte, une déposition